

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 383

présenté par  
M. Marcon-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Pour maintenir certaines petites exploitations agricoles, en leur assurant une meilleure rentabilité économique, avec toutes les précautions environnementales, l'État favorise l'organisation des circuits courts, dans le cadre d'une conduite agricole raisonnée ou biologique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette proposition répond tout d'abord à une véritable demande des consommateurs qui souhaitent trouver des produits de qualité, au meilleur prix et de préférence issus d'une production locale.

Le rapprochement du producteur au consommateur assurera la survie des petites exploitations situées en zones rurales et qui sont souvent très attentives à la sauvegarde de l'environnement.

S'agissant de la production biologique, cela permettra de réduire les importations massives qui inondent actuellement notre marché intérieur.